



DELIBERATION N° CB 90/2 DU 23 MAI 1990
RELATIVE A L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 1990

Le comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré,
approuve le procès-verbal de la réunion du 14 février 1990.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence

P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du comité de bassin

Robert GALLEY

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

COMITE DE BASSIN

REUNION DU 14 FEVRIER 1990

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le 14 février 1990 à 10 heures 30, sur convocation du secrétaire du comité de bassin Seine-Normandie, les membres titulaires et suppléants se sont réunis dans la salle du conseil régional d'Ile-de-France.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 1er décembre 1989
- 2 - Elections :
 - 2.1 - désignation :
 - de deux représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration en remplacement de MM. LARMANOU et MERAUD
 - d'un représentant des usagers au conseil d'administration en remplacement de M. CHERET
 - 2.2 - remplacement de M. MERAUD (représentant la ville de Paris) et de M. ANGER au comité national de l'eau
 - 2.3 - nomination de sept suppléants des représentants des collectivités territoriales à la commission pêche
- 3 - Compte rendu des commissions du VIème programme
- 4 - Proposition de modification de la législation dans le domaine de l'assainissement autonome

- 5 - Assises de l'eau - Préparation du document "Eau 2000"
- 6 - Enquête sur le fonctionnement et les missions de l'agence
- 7 - Avis sur la carte d'objectifs de qualité du département des Yvelines
- 8 - Questions diverses
 - PIREN SEINE (communication orale)

Etaient présents

En qualité de représentant des collectivités territoriales

M. BRARD
M. BRAZIER
M. de BOURGOING accompagné de son suppléant M. de CLERMONT-TONNERRE
M. DELONG
M. VINCENT en qualité de suppléant de M. DELPRAT
M. DESESSART
M. FANOST
M. FINEL
M. FLANDIN
M. GROSJEAN
M. GALLEY
M. GUILBERT
M. JOSSE
M. JULIA
M. KHAÏETE en qualité de suppléant de M. LAMBERT
M. LEGENDRE accompagné de son suppléant M. CARTELET
M. LEMELAND
M. MASSON accompagné de son suppléant M. FREMY
M. MANCHON en qualité de suppléant de M. MECHAIN
M. MERLHES accompagné de son suppléant M. MARCHET
M. MERVILLE
M. NAMY
M. PIN
M. POINT
M. SANTINI accompagné de son suppléant M. LEPAGE
M. SATIAT
M. d'AIGNEAUX en qualité de suppléant de M. TIZON
M. VECTEN
M. VERHAEGHE accompagné de son suppléant M. REVET
M. VINCENT

En qualité de représentant des usagers

M. ANSART accompagné de son suppléant de M. LE BRAS
M. BATARDY accompagné de son suppléant M. CHAVAL
M. BERNARD
M. LE BEUF en qualité de suppléant de M. BOCQUET
M. BONON

M. BOULLE
 M. CABARET
 M. CATHALA
 M. COLIN accompagné de son suppléant M. CANAFF
 M. DESSE
 M. DOUARD accompagné de son suppléant M. DESANLIS
 M. FLECHET accompagné de son suppléant M. SAIGOT
 M. GESP
 M. GIARD accompagné de son suppléant M. GINET
 M. GIRARDOT
 M. HERON
 M. LAUNOY accompagné de son suppléant M. COLSON
 M. LEFORESTIER
 M. LE GUILLOU accompagné de son suppléant M. MASSON
 M. LEPRETRE accompagné de son suppléant M. MANTEL
 M. MICHALLET
 M. PAREYN accompagné de son suppléant M. LAYE
 M. PONSIGNON
 M. RICHARD
 M. BRUNET en qualité de suppléant de M. RUELLE
 M. TROCHU accompagné de son suppléant M. PATRICE

En qualité de personnes compétentes

M. MALANDAIN accompagné de son suppléant M. HERVIO
 M. HOLLEAUX en qualité de suppléant de M. SARKOZY
 M. VALIRON

En qualité de représentant de l'Etat

M. BRACHET délégué de bassin
 M. MAYNADIE inspecteur général chargé de l'Inspection des services de la navigation de la 28ème et 30ème circonscriptions d'inspection
 M. FRANKART administrateur civil - DGCL
 M. YOLIN directeur régional de l'industrie et de la recherche de la région Ile-de-France
 M. SIRAUT ingénieur général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie
 M. COREL receveur général des finances, TPG de la région Ile-de-France
 M. JAOUEN inspecteur général coordinateur du groupe de circonscriptions n° 2 (Ile-de-France) accompagné de son suppléant M. GUERET, inspecteur général coordinateur du groupe de circonscriptions n° 4 (Haute-Normandie, Basse-Normandie)
 M. KERFANT directeur interrégional des affaires maritimes du Havre accompagné de M. LEPRINCE représentant son suppléant
 M. GAUTHIER Chef du service maritime de la Seine-Maritime
 M. Olivier PHILIP, Préfet de la région Ile-de-France

M. PRINGAULT représentant M. le Préfet de la région Haute-Normandie
 M. LECUYER représentant M. le Préfet de la région Basse-Normandie
 M. RACAPE représentant M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne
 M. PERNOT représentant M. le Préfet de la région Bourgogne
 M. PETERSCHMITT représentant M. le Préfet de la Meuse

En qualité de représentant des milieux socio-professionnels

M. BEAUDOUX
 M. BRIARD
 M. CHALANDON accompagné de son suppléant M. BAUDY de GEYER d'ORTH
 M. FONTENIER accompagné de son suppléant M. EPRON
 M. LEMOINE accompagné de son suppléant M. PATRIA
 M. NONQUE accompagné de son suppléant M. TONNELIER

Assistaient également

M. MOUSEL et M. MESNY au titre de la DEPPR
 M. TONELLI au titre de la DREIF-DERU
 M. DUBEL au titre de l'IIBRBS
 M. CARRERAS agent comptable
 M. CELLIER
 M. GUILLAUMONT au titre du SIAAP

Etaient présents au titre de l'agence

M. TENIERE-BUCHOT directeur
 M. DARGENT
 M. DOUARD
 M. SAUVADET
 M. WINNINGER
 M. AUGE
 M. AURIOL
 Melle DUBOSC
 M. PAUTHE
 M. ROMBAUT
 M. SALVETTI
 Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés

M. BETTENCOURT	Mme MAHEAS
M. SAILLY	M. le Préfet THORAVAL
M. PONIATOWSKI	M. THOMAS
M. PROTTE	M. RECQ
M. GRANDON	M. le Préfet CUREAU
M. BOCQUET	M. MATHIEU
M. ALAUX	M. DECHAMPS
M. HALLEGOT	Mme BENARD
M. CHARPENTIER	M. le Préfet LOISEAU
M. LARMANOU	M. ESNAULT

M. OURY
 M. QUETIER
 M. BRAME
 M. SENNEPIN
 M. de LABORIE
 M. TIZON
 M. GONELLA
 M. VALLIER
 M. STEINLEIN

M. LAGAUCHE
 M. GULUDEC
 M. le Préfet BONNET
 M. le Préfet Paul BERNARD
 M. DAVID
 M. MICHALLET
 M. WEINLING
 M. NIEDERBERGER
 M. le Préfet de la région
 Champagne-Ardenne

M. GALLEY en sa qualité de Président constate que le quorum est atteint ; le comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures 30 par les propos préliminaires suivants :

*"Messieurs les Ministres,
 Mesdames et Messieurs,
 Mes chers Collègues,*

Je vous avais proposé, lors de notre traditionnelle réunion d'automne, de nous réunir début 1990 pour renouer avec un rythme de deux réunions par an, et nous permettre, ce faisant, de faire le point sur l'établissement des dossiers en cours d'instruction.

Je remercie donc tous les membres du comité de bassin ici présents qui s'associent à ce travail, d'autant qu'ils sont, je le sais, très sollicités par les réunions de nos commissions spécialisées qui préparent le VIème programme.

Notre ordre du jour comporte plusieurs parties bien distinctes.

Nous allons d'abord procéder au renouvellement de nos représentants dans diverses instances, suite à des départs , et à des désignations dans certaines assemblées où le comité de bassin est représenté.

Je veux parler des nominations au sein :

- du conseil d'administration de l'agence de bassin
- du comité national de l'eau
- de la commission "Pêche" du bassin Seine-Normandie

Nous ferons ensuite le point sur l'état de la préparation de notre sixième programme sur lequel se mobilisent actuellement l'agence et bon nombre d'entre vous.

M. le Préfet PHILIP aura l'occasion d'intervenir à ce propos, ainsi, bien entendu, que M. le Sénateur de BOURGOING, président de notre commission des "programmes et de la prospective" que je voudrais chaleureusement remercier.

Les exposés et débats correspondent aux rubriques n° 3, 4 et 5 de notre ordre du jour.

Enfin, la dernière partie de notre réunion portera sur 3 points :

- le bilan de l'enquête sur le fonctionnement et les missions de l'agence de bassin, pour laquelle vous aviez reçu, en son temps, un questionnaire qui a été exploité

- l'avis qui vous est demandé sur la carte d'objectif de qualité du département des Yvelines

- et pour finir l'opération PIREN Seine.

Nous aurons ensuite le plaisir d'apprécier une fois encore votre hospitalité, M. le Préfet, à l'occasion du déjeuner qui clôturera cette réunion. Mais peut-être avez vous quelques mots à nous dire avant que nous entamions nos débats.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, aborder notre ordre du jour. Quelqu'un d'entre vous, mes chers collègues, a-t-il une déclaration préliminaire à faire ?"

M. PHILIP est heureux d'accueillir les membres du comité de bassin dans cette salle mise à sa disposition par M. le Président du conseil régional qu'il remercie et de recevoir les participants pour un déjeuner amical.

Personne n'ayant d'observations préliminaires à faire, M. GALLEY passe à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er décembre 1989

M. GALLEY déclare :

"Avant toute chose, il nous faut procéder à l'approbation du procès-verbal de notre réunion du 1er décembre 1989.

Ce procès-verbal vous a été adressé pour observations éventuelles le 16 janvier 1990.

Je n'ai reçu à ce jour, aucune demande de modifications ou d'adjonctions.

Je vous propose donc de l'approuver tel quel si vous n'avez pas de remarques à formuler."

Le procès-verbal de la réunion du 1er décembre 1989 ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

2 - Elections

2.1 - désignation :

- de deux représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration en remplacement de M. LARMANOU et M. MERAUD

M. GALLEY déclare :

"Il nous faut procéder maintenant à des désignations pour :

- le conseil d'administration de l'agence, (3 membres)
- le comité national de l'eau, (2 membres)
- et la commission "Pêche" du bassin Seine-Normandie (7 suppléants)

2.1 - CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION et tout d'abord les collectivités territoriales, deux postes sont à pourvoir :

- le premier pour remplacer M. MERAUD démissionnaire,
- le deuxième en remplacement de M. LARMANOU (qui est de nouveau parmi nous comme membre titulaire du comité de bassin au titre des communes de moins de 10.000 habitants).

J'ai, pour ma part, reçu deux candidatures :

- celle de M. FINEL pour remplacer M. MERAUD,
- et celle de M. LARMANOU qui fait acte de candidature sur le poste qu'il occupait précédemment.

Y-a-t-il parmi les membres des collectivités territoriales, d'autres candidatures pour ces deux postes ?

M. JOSSE, compte-tenu en particulier de l'importance du département de l'Essonne dans l'opération Seine-Propre, fait acte de candidature au conseil d'administration.

M. GALLEY constatant qu'il y a 3 candidatures pour 2 postes à pourvoir passe au vote à bulletin secret. Il rappelle que les membres du conseil d'administration sont désignés par et parmi les membres représentant les collectivités territoriales au comité de bassin, dont la liste a été jointe au dossier.

Le quorum du collège des collectivités territoriales étant atteint le scrutin peut avoir lieu.

M. GALLEY procède alors à l'appel nominatif des votants puis suivent les opérations de dépouillement.

- nombre de votants : 23
- nombre de bulletins nuls : 3
- nombre de suffrages exprimés : 20

2.2 - Remplacement de M. MERAUD au comité national de l'eau (représentant la ville de Paris) et de M. ANGER

M. GALLEY déclare :

"- CONCERNANT LE COMITE NATIONAL DE L'EAU, deux membres des collectivités territoriales sont à désigner.

- le premier pour remplacer M. MERAUD
- et le deuxième pour remplacer M. ANGER, élu député européen.

M. MERAUD, conformément aux textes, ne peut être remplacé que par un conseiller municipal de Paris. J'ai reçu pour le remplacer, la candidature de M. FINEL.

J'ai d'autre part, reçu la candidature de M. GUILBERT pour remplacer M. ANGER.

Y-a-t-il parmi vous mes chers Collègues, d'autres candidatures ?"

M. GALLEY constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature propose un vote à main levée qui ne rencontre aucune objection.

M. FINEL et M. GUILBERT sont élus à l'unanimité des représentants des collectivités territoriales au comité national de l'eau.

2.3 - Nomination de 7 suppléants représentant les collectivités territoriales à la commission pêche

M. GALLEY déclare :

"Je vous rappelle que lors du comité de bassin du 22 novembre 1988, nous avons désigné :

- les titulaires représentant les collectivités territoriales à la commission "pêche",
- les titulaires et les suppléants représentant les usagers à cette même commission.

Il nous faut donc aujourd'hui, désigner les 7 suppléants des collectivités territoriales.

J'ai reçu pour ma part, la candidature de M. Denis MERVILLE, conseiller régional de Haute-Normandie ; après avoir pris quelques contacts, je vous propose de compléter cette liste par :

M. FLANDIN
M. de CLERMONT-TONNERRE
M. TIZON
M. GULUDEC
M. SATIAT
M. MERLHES

Y-a-t-il parmi vous d'autres candidats ?"

M. GALLEY constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures propose un vote à main levée qui ne rencontre aucune objection.

Sont donc déclarés suppléants élus par les représentants des collectivités territoriales à la commission chargée de proposer les orientations de protection et de gestion des milieux aquatiques :

M. MERVILLE
M. de CLERMONT-TONNERRE
M. FLANDIN
M. TIZON
M. GULUDEC
M. SATIAT
M. MERLHES

En réponse à M. RICHARD, M. GALLEY indique que l'arrêté de nomination de M. DESVAGES à la commission pêche n'est pas encore paru au journal officiel et n'a donc pu être joint au dossier de ce jour.

M. MOUSEL en réponse à M. RICHARD, précise que l'arrêté de nomination des membres du comité national de l'eau est pratiquement prêt et qu'il est nécessaire de le faire fonctionner cette instance régulièrement.

M. GALLEY demande à M. MOUSEL de transmettre le voeu unanime du comité de bassin aux autorités compétentes : faire fonctionner le comité national de l'eau le plus rapidement possible.

3 - Compte rendu des commissions du VIème programme

M. GALLEY déclare :

"Nous allons maintenant aborder les points relatifs à notre sixième programme d'intervention. Nos commissions spécialisées ont beaucoup travaillé sur ce sujet, puisqu'elles se sont, je crois, réunies 12 fois en moins d'un an. Nous entendrons à ce sujet, dans quelques instants M. de BOURGOING, qui nous fera le point du travail accompli.

Comme il avait été prévu dès le départ, cet examen a porté sur les thèmes dit "nouveaux", c'est à dire ceux ne figurant pas actuellement dans notre cinquième programme, et dont la prise en compte éventuelle sera fondée sur une recherche de cohérence dans notre action.

Tout naturellement ce sont les aspects techniques qui ont fait l'objet des premiers débats, et ils ne sont pas achevés. Mais les aspects législatifs et financiers ne sont pas moins importants, ainsi que ceux liés à une harmonisation interagences indispensable sur certains sujets.

Ces problèmes -incontournables- prendront le relais dans les prochains mois, ou plutôt s'ajouteront aux réflexions déjà entamées. Je souhaite qu'ils figurent en bonne place dans le dossier de notre commission itinérante de l'automne, afin qu'aucun des pôles de nos actions, si nous les menons à leur terme, ne soit laissé dans l'ombre.

Je note d'ailleurs que figure déjà dans notre dossier une proposition de modification de la législation dans le domaine de l'assainissement autonome.

D'autre part, nous ne sommes pas seuls.

La récente réunion des Présidents des organismes de bassins à Toulouse, a bien montré que nos problèmes sont largement communs, et que nous ne les ferons aboutir que si une coordination nationale forte se manifeste.

C'est le voeu que je me permets d'exprimer, Monsieur le Préfet, en souhaitant que vous puissiez nous éclairer sur ce point."

M. PHILIP après avoir rendu hommage à M. MERAUD et à M. CHERET du travail qu'ils ont effectué dans les instances de bassin, remercie M. de BOURGOING d'avoir bien voulu présidé la commission chargée de préparer le VIème programme, puis fait la déclaration suivante :

"Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais vous dire quelques mots, du point de vue des pouvoirs publics que je représente, sur le VIème programme que vient d'évoquer M. le Ministre GALLEY, et plus spécialement sur le contexte dans lequel il va s'inscrire.

Lors du conseil des ministres du 28 juin dernier, Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'environnement a fait adopter un programme ambitieux dans le domaine de l'eau.

Il compte naturellement sur nos organismes de bassin -et il l'a exprimé lors de la dernière conférence des Présidents de comité de bassin à Toulouse en novembre dernier- pour soutenir son action.

Mais bien que, s'agissant de l'eau, les responsabilités du comité de bassin soient éminentes, elles sont également partagées par l'administration (pour les aspects réglementaires) et bien entendu par les élus, au niveau national (lors de schémas d'aménagement de grande envergure, comme celui de la région Ile-de-France, qui va être mis en chantier).

Pour assurer la cohérence indispensable entre les différents intervenants (qui sont, du reste, déjà représentés dans une large mesure dans votre assemblée), une procédure de concertation particulière, appelée "Eau 2000", a été mise en place. M. BRACHET vous en parlera tout à l'heure.

Ceci étant, de vastes dossiers ont été récemment ouverts, qui touchent ou toucheront de près votre activité et les ressources financières que vous mettrez en oeuvre.

Je pense à la politique de modernisation de la gestion des voies navigables, définie lors de la récente réunion interministérielle du 19 janvier dernier. Il conviendrait, me semble-t-il, d'éviter dans ce domaine toute confusion entre les contributions spécifiques prévues à ce sujet, et les redevances de prélèvement des agences de bassin.

De même, les aspects "eau propre" ou "eau usée" du futur schéma d'aménagement de la région Ile-de-France ne devront pas être considérés comme des sujets accessoires, mais au contraire intégrés, avant prise de décision, dans l'examen des solutions alternatives d'aménagement mises à l'étude.

Je me devais de vous signaler ces grands sujets, dont la presse s'est fait l'écho, et de vous dire que j'y serai très attentif."

M. de BOURGOING présente le compte rendu des travaux des commissions pour la préparation du VIème programme.

"Mesdames et Messieurs,

Je vais vous dresser un bilan rapide du travail de la commission des programmes et de la prospective en ce qui concerne la préparation du VIème programme.

Ce travail a été entamé il y a environ un an, à travers deux réunions préparatoires à l'automne 1988, mais la montée en régime des travaux s'est surtout manifestée début 1989, par la production d'un document de référence que l'agence tient à votre disposition et par la démultiplication de la commission des programmes en trois commissions spécialisées par milieu, soit :

- commission "milieu urbain"
- commission "milieu rural"
- commission "milieu littoral et marin"

auxquelles était adjointe une commission spécialisée dans les problèmes des déchets et matières toxiques.

La création de ces commissions vise à définir des objectifs pour chacun de ces milieux et à faciliter les comparaisons entre les impacts des différentes actions possibles sur la qualité des nappes et des rivières. Pour cela il faut identifier les désordres constatés, les hiérarchiser, déterminer les moyens (réglementaires, financiers, etc ...) à mettre en oeuvre pour les résorber, et en déduire des priorités d'action compte tenu de l'effort financier global accepté par les usagers du bassin.

Cette démarche globale doit se dérouler en plusieurs étapes, la première étant constituée par l'examen de thèmes nouveaux correspondant à des situations non satisfaisantes pour lesquelles l'agence, de par son programme actuel, ne peut intervenir de manière significative. Les commissions spécialisées que j'évoquais précédemment s'y sont, pour le moment, exclusivement consacrées.

Depuis mars 1989, comme le rappelait M. GALLEY, 12 réunions se sont tenues sur ces sujets nouveaux, devant une assistance assidue, dont je remercie tous les participants.

La deuxième étape, qui débutera dans quelques semaines devra permettre d'aborder les thèmes "classiques" déjà traités par l'agence, en vue de les adapter et de les situer par rapport aux thèmes nouveaux (par exemple, pollution des rivières par temps sec par rapport aux pollutions apportées par les ruissellements de temps de pluie).

Enfin, une première synthèse est prévue pour la mi-1990, avant qu'une commission itinérante, à l'automne 1990, aille recueillir dans les départements, les avis des instances locales.

Ou en sommes nous aujourd'hui ?

Après un an de travail, nous avons examiné, le 22 janvier dernier, un document de synthèse préparé par l'agence, dont nous n'achèverons, du reste, l'examen que lors de la réunion de la commission des programmes et de la prospective le 6 avril prochain.

Entre temps, nous aurons eu, le 27 mars, notre première réunion sur les thèmes dits "classiques".

Autrement dit, nous espérons, d'ici six semaines, pouvoir dresser une première synthèse, très préliminaire, des thèmes nouveaux et des thèmes classiques qui pourraient constituer notre sixième programme et avoir -ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui-, une idée de l'enveloppe financière que cela pourrait représenter.

Il apparait d'ores et déjà, si l'on veut respecter le souci de cohérence dans l'action, que sous-tend la démarche entreprise, que quatre thèmes nouveaux, sur les dix examinés trouvent une place (d'une importance encore à définir) dans le VIème programme de l'agence ; il s'agit de :

- la pollution par les nitrates
- la pollution par les rejets urbains de temps de pluie
- la pollution par les matières toxiques à effet différé
- la pollution par les élevages

L'effort financier à consentir pour aborder concrètement l'un ou l'autre de ces thèmes suppose l'instauration de ressources spécifiques.

Deux autres thèmes sont apparus comme pouvant être traités par l'agence sans nouvelles redevances et pour un coût modéré ; il s'agit :

- de l'assainissement autonome
- de l'aménagement des rivières

Quatre autres enfin nécessitent des études préalables importantes avant de proposer des solutions ; il s'agit :

- du renouvellement des installations
- de l'eutrophisation
- de l'érosion
- de la gestion des ouvrages

Les quatre premiers thèmes posent les problèmes les plus immédiats, et évidemment les plus sensibles puisqu'à des aides éventuelles de l'agence devront être associées de nouvelles redevances même si leur recouvrement (à un niveau encore à déterminer d'ailleurs) était très progressif.

Une première estimation faite par l'agence, à titre préliminaire, et j'insiste sur ce terme, évalue le poids financier de ces nouvelles rubriques à 30 % de notre programme actuel. Nous examinerons ce chiffre lors de notre réunion de début avril.

Il peut paraître important. Il faut néanmoins le mettre en perspective avec les augmentations de redevances récemment votées par le comité de bassin Rhin-Meuse au titre d'un programme 1990-1996 qui conduiront, grosso modo, à doubler celles-ci d'ici la fin de leur sixième programme.

Pour déboucher -dans les termes et au niveau que vous déciderez-, il nous faut, en fait progresser dans quatre domaines :

- la définition technique des rubriques du VIème programme. C'est là où nous sommes -toutes proportions gardées- les plus avancés

- les évaluations financières : nous aurons, je l'espère, des ordres de grandeur acceptables avant l'été

- les problèmes réglementaires et législatifs : sauf des points très spécifiques - comme celui de l'assainissement autonome qui est à votre ordre du jour, nous les avons peu abordés. Et pourtant, spécialement dans les domaines nouveaux, ils constitueront un préalable à de nouvelles actions que vous pourriez décider. Or, leur mise au point ne saurait être le fait d'un bassin en particulier. Il faut donc -toujours au niveau des projets bien entendu- pousser les feux de ce côté, si les agences veulent tenir l'échéance de 1992

- la coordination interagences : il nous faudra rapidement pouvoir répondre -sur les thèmes nouveaux essentiellement- aux questions que poseront les redevables ou les bénéficiaires de tel ou tel groupe socio-professionnel si des clivages significatifs -et sans doute justifiés- se dessinent d'un bassin à l'autre. Je souhaite que la démarche "Eau 2000" annoncée par ailleurs, contribue à cette coordination, sans alourdir un calendrier déjà très chargé pour ceux qui constituent les dossiers comme pour ceux qui les étudient.

Pour en finir par des considérations plus immédiates, et qui sont de notre seule responsabilité, j'espère que nous sommes en train, en ce moment, de passer un cap. C'est celui d'une discussion sans exclusive avec les représentants des intérêts en cause.

En effet, les ordres de grandeur relatifs à l'importance des phénomènes par rapport à la pollution classique, ont été établis et leur caractère significatif reconnu.

Les éléments financiers du choix ne sont pas encore arrêtés. Mais pour les établir, et sans préjuger en rien des arbitrages ultérieurs, l'agence a amorcé un dialogue avec les intéressés :

- le monde agricole pour les nitrates et les élevages
- les collectivités urbaines pour le pluvial
- les industriels pour les toxiques

afin d'approfondir sa réflexion, et de la confronter aux contraintes du terrain.

Ce dialogue doit s'intensifier afin de respecter le calendrier assez serré que nous avons adopté, mais qui en fait s'impose assez largement à nous si nous voulons entreprendre à l'automne 1990 le tour de nos régions.

Notre objectif reste qu'une première synthèse soit rédigée avant l'été prochain et avec la collaboration de tous, j'espère que nous y parviendrons."

M. MOUSEL précise qu'il n'existe pas de différence entre le travail fait et les thèmes abordés par les commissions dont il vient d'être question et la démarche "eau 2000".

Le comité de bassin constitue l'organe essentiel quitte à ce que lors des diverses phases, il y ait une ouverture sur l'extérieur avec d'autres consultations et une synthèse au niveau du comité de bassin.

M. RICHARD, s'adressant plus particulièrement à M. MOUSEL, remarque que :

- la France est malade de ses déchets. Il en résulte des difficultés considérables dans l'élimination des déchets tant dans les centres d'incinération que dans les décharges contrôlées de classe I voire de classe II dont personne ne veut.

M. LALONDE se propose d'autre-part de supprimer les décharges sauvages, de mettre en place des décharges de classe I en supplément, de résorber les points noirs et enfin de valoriser les déchets. Les industriels ne peuvent qu'être d'accord avec ces objectifs mais ils se trouvent confrontés avec des problèmes particulièrement difficiles à régler.

- après examen du dossier et plus particulièrement la note intitulée "toxique à effet différé - première esquisse financière" il constate que les collectivités pourraient être intéressées par le paiement d'une redevance au titre des matières inhibitrices qui se trouvent dans leurs effluents. L'agence a indiqué que cette redevance dégagerait 3 MF permettant de financer 10 MF de travaux. En ce qui concerne les déchets industriels, l'agence Seine-Normandie tout

particulièrement s'est préoccupée depuis fort longtemps de ce problème en menant une politique efficace dont les industriels sont satisfaits. Cependant, il existe un décalage entre la position des directions générales et celle des usines qui sont intéressées par les aides que l'agence de bassin leur accorde. Ce problème est très important. On constate enfin que l'élimination des déchets est plus cher en France qu'à l'étranger, aussi bien en centre agréé qu'en décharge. Les industriels avaient souhaité que les aides accordées par l'agence soient déplafonnées comme le fait l'agence Rhône-Méditerranée-Corse. L'expérience en la matière étant encore sans doute insuffisante, l'augmentation de cette aide est pour l'instant de 3,5 % supérieure au tarif précédent. Il souhaite qu'il soit tenu compte du coût réel du traitement des déchets et que les tarifs soient revus.

Il estime que la politique de l'élimination des déchets de l'agence pourrait être poursuivie ; se posera cependant le problème de son financement (par le biais de la redevance matières inhibitrices par exemple).

Il souligne la nécessité pour le ministère de l'environnement, face à des problèmes très difficiles, d'une politique volontariste pour mettre en oeuvre le programme défini par M. le Ministre l'année passée.

- enfin, il existe 3 types d'organismes (ANRED, AQUA et les agences de bassin) s'occupant de ce sujet. S'agissant de l'ANRED, son rôle mériterait d'être défini. Il évoque la mission Duquesne et regrette que les industriels présents y soient peu nombreux.

En conclusion, face à ces problèmes, il estime que les agences ont fait un excellent travail depuis 10 ans et qu'il doit être poursuivi dans la même voie.

M. LEPRETRE précise que le contenu du document concernant la commission "milieu rural" ne correspond pas toujours au point de vue de l'ensemble des représentants du milieu agricole. Il évoque le problème des nitrates et le rapport général de synthèse des journées d'études présenté par le Président de l'Institut Européen de l'eau pour l'ensemble de la communauté européenne sur l'utilisation des engrais et son aspect réglementaire.

Il indique que la profession agricole est très demandeur d'informations données notamment par le milieu professionnel. Il note que le milieu agricole est très sensible au problème des nitrates. Il se déclare choqué par la fixation d'une redevance à l'hectare comme il est indiqué dans le document, qui pourrait être prélevée par l'intermédiaire des fournisseurs d'engrais. Il estime qu'il y a là un mauvais procès fait à la profession qu'il faut abandonner. Le milieu agricole défend également la nature, il est demandeur de pratiques agricoles les moins polluantes possibles et rappelle sa bonne volonté pour la politique de l'environnement.

M. LEGENDRE attire l'attention des membres du comité de bassin sur un incident récent dans l'agglomération Drouaise, à la suite de la tempête ; des tuiles sont tombées sur un bac d'engrais très concentrés. La nappe de la station de pompage a été polluée. Avec un bassin de rétention, la pollution aurait été évitée.

M. LE GUILLOU en tant que Président de la commission agricole exprime le point de vue de l'agriculture sur les effluents d'élevage et les nitrates. Tout d'abord l'agriculture reconnaît qu'elle doit se préoccuper de l'environnement en limitant sa pollution. La sensibilisation actuelle des agriculteurs à ce problème est réelle ainsi que la volonté de participer à l'effort général.

Toutefois il se déclare attaché au potentiel de production agricole. Il faut de même savoir que la baisse des prix décidée à Bruxelles les oblige à supprimer certaines productions ou produire plus à moindre coût.

Aussi l'instauration d'un système de redevance à l'agriculture envisagée dans les documents est, pour le moment, inacceptable. En effet, contrairement à d'autres catégories socio-professionnelles, il n'est pas possible de répercuter sur les prix de vente les augmentations de charge.

D'autre part ce système entraînerait une distorsion de concurrence avec les autres régions françaises mais également avec les pays de la communauté européenne. Certaines initiations prises actuellement dans d'autres bassins à l'exemple de Loire-Bretagne, ou dans certains pays étrangers paraissent plus réalistes qu'une redevance brute et surtout le calcul d'une redevance nette. L'agriculture est par ailleurs imposée par une taxe de contre-valeur pollution respectant ainsi le principe dont elle a peu bénéficié en retour.

Le système envisagé (redevance brute et nette, prime) fait appel à des critères techniques difficiles a priori à appliquer et qui méritent d'être vérifiés. Enfin l'application à chaque agriculteur de ce projet semble difficile.

C'est pourquoi au nom de l'agriculture il exprime son opposition à toute mise en place d'une redevance spécifique à l'activité agricole mais est favorable à poursuivre les études et les travaux permettant d'améliorer les pratiques agricoles dans le but de réduire la pollution.

M. GALLEY note que le problème des nitrates au niveau agricole se présente sous deux aspects différents dans les zones agricoles ; dans les zones de grande culture, les nitrates agissent sur les nappes phréatiques, tandis que dans les zones d'élevage la pollution produite par les animaux peut compromettre la qualité du lait. A terme il sera donc dans l'intérêt des éleveurs de régler ce problème.

M. BATARDY souhaite que l'union nationale des fédérations de pêche soit associée aux travaux législatifs et réglementaires des aménagements et d'entretien des rivières.

M. MERLHES insiste sur la nécessité de faire respecter la réglementation par les pouvoirs publics et de suivre toutes les installations.

M. GALLEY estime que la réglementation doit effectivement être respectée mais qu'il est également nécessaire de sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes. Des moyens financiers doivent être consacrés à cette information.

M. LE BEUF ajoute qu'en ce qui concerne les cuves à engrais liquides, il existe dans le département de l'Aube un règlement très strict mais qu'elles sont toutes défectueuses du fait de leur ancienneté.

M. GUILBERT se réjouit que la sensibilisation populaire se manifeste de façon très concrète vis-à-vis des problèmes de l'environnement. Il note que des efforts d'information et d'éducation sont encore nécessaires particulièrement pour les habitants du milieu rural qui le souhaitent vivement.

M. de BOURGOING note que la commission "milieu rural" avait à étudier des problèmes particulièrement délicats. Il rappelle que l'agriculture n'est pas mise en accusation et qu'elle n'est pas seule responsable de la pollution par les nitrates. Il n'est pas non plus pensable de mettre l'agriculture du bassin Seine-Normandie en concurrence défavorable vis-à-vis des autres bassins ou des pays de la communauté. Une harmonisation nationale et même européenne est nécessaire. En cette matière rien n'est encore décidé, des réflexions sont encore à poursuivre.

M. MOUSEL en réponse à M. RICHARD, rappelle que les orientations qu'il a évoquées ont été traduites dans le budget 1990. L'ANRED notamment aura les moyens d'intervenir sur les décharges sauvages et les points noirs.

Concernant l'information et la communication du public il sera fait un effort particulier.

Le groupe Duquesne enfin n'est pas fermé et il se déclare prêt à consulter les industriels membres du comité de bassin ou du conseil d'administration.

Par ailleurs il ajoute que l'expérience Rhône-Méditerranée-Corse n'est pas encore terminée et qu'il est nécessaire d'en avoir les résultats pour éviter les disparités d'une agence à l'autre en matière de financement d'élimination des déchets. Enfin il note que le problème des nitrates est fondamental.

En conclusion, le comité de bassin prend acte du compte rendu des commissions du VIème programme.

4 - Proposition de modification de la législation dans le domaine de l'assainissement autonome

M. TENIERE-BUCHOT présente la proposition de modification de la législation dans le domaine de l'assainissement autonome.

Il indique que ce mode d'assainissement est important dans le fait qu'il constitue une alternative intéressante à l'assainissement collectif. Il convient donc de donner aux élus les moyens juridiques et financiers d'un tel choix pour qu'ils aient la possibilité de créer des services (à la manière des SATESE) permettant de donner des conseils, de faire la réception des ouvrages, de faire procéder à des travaux de réhabilitation ou à des réparations qui s'avèreraient utiles.

L'agence est tout-à-fait prête à aider de telles opérations tant pour l'investissement que pour le fonctionnement : le problème étant un problème législatif. Le texte qui est soumis à titre de projet est l'aboutissement de ce travail de réflexions de quelques années et qui a été repris dans le cadre de la préparation du VIème programme par la commission "milieu littoral et marin".

Il conviendrait donc, pour que l'agence puisse apporter ses aides à ce type d'assainissement, sans augmenter les redevances, de modifier le code de la santé publique, le code des communes sur la prise en compte de l'assainissement autonome complété par un décret, et qu'enfin la loi de 1964 soit complétée pour prendre dans l'assiette de la redevance des collectivités la population non agglomérée.

M. MALANDAIN note la nécessité de faire évoluer la législation sur l'assainissement autonome. Cette remarque s'appuie sur un problème d'assiette de redevance mais aussi sur un problème d'économie générale et d'efficacité.

Il suggère également un complément du code de l'urbanisme dans le cas de l'établissement d'un POS pour qu'il soit clairement indiqué les zones qui seront desservies par un assainissement collectif et celles qui le seront par un assainissement autonome.

En conclusion, le comité de bassin approuve la proposition de modification de législation dans le domaine de l'assainissement autonome.

8 - Questions diverses

PIREN Seine (Communication orale)

M. GALLEY indique que le programme PIREN Seine est mis en place et que la nécessité s'est fait sentir de ne pas le laisser se développer sans l'orienter et le suivre. Il est donc utile d'établir pour ce programme un comité d'orientation.

Il propose la candidature de M. le Ministre SANTINI, avec son accord, pour être le Président de ce comité. Compte tenu de sa qualité de Président du SEDIF, celui-ci est particulièrement qualifié pour tenir ce rôle. Il demande s'il y a d'autres candidatures pour cette présidence, et l'avis des membres du comité de bassin sur cette proposition. Il n'y a pas d'autres candidats.

M. SANTINI est élu à l'unanimité.

M. JULIA rappelle l'objet du comité de suivi PIREN-SEINE avec la participation de conseillers régionaux d'Ile-de-France qui ont été déjà désignés. Il s'associe tout-à-fait à la proposition du Président GALLEY et donne son accord pour qu'un seul comité comprenant des représentants du conseil régional et du comité de bassin soit mis en place.

M. GALLEY remercie M. JULIA et accepte sa proposition. La liaison entre l'Ile-de-France et M. SANTINI sera un gage de succès de cette affaire.

Compte tenu de l'heure tardive l'examen des points 5, 6 et 7 est reporté à la prochaine réunion du comité de bassin, prévue pour la mi-Mai.

En conséquence la séance est levée à 13 heures.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE
DU 14 FEVRIER 1990

M. LE BEUF a souhaité, hors séance, faire les remarques suivantes qui sont portées à la connaissance des membres du comité de bassin.

I - Recensement et réglementation des points d'eau

"N'importe qui peut forer chez lui à la recherche de nappes d'eau, aucune loi ne lui interdit, sauf dans le périmètre de protection des forages d'alimentation en eau potable. L'agriculteur doit seulement en faire état auprès de la préfecture.

Demande avec le consensus des organismes agricoles qu'un recensement de tous les forages existants soit fait ainsi qu'une mise en place réglementaire de leur utilisation.

Si l'eau peut être une assurance de rendement pour l'agriculteur il ne faut pas faire croire à l'agriculture qu'elle pourra indéfiniment puiser l'eau du sous-sol pour faire des légumes de plein champ ou pour irriguer n'importe quelle autre culture industrielle.

II - Protection juridique des points d'eau privés

Demande que les captages privés aient les mêmes protections sanitaires que les captages publics (redevance à voir en I).

III - Taxations des engrais azotés

Comme agriculteur je suis contre cette taxe et c'est bien normal, mais en tant que représentation d'association d'Environnement je suis tout aussi contre cette taxe.

- Elle banalise la pollution en créant un "droit à polluer".

- Le principe pollueur-payeur en agriculture pénaliserait les petites et moyennes exploitations sans trop gêner les grands utilisateurs (bien que je reconnaisse que ce n'est pas forcément les plus "Intensifs" qui sont les plus pollueurs). Les jardiniers de vallées sont sans doute les plus grands pollueurs en nitrates et autre intrants.

Si un industriel peut inclure dans son prix de revient le coût de la protection de l'environnement ce n'est pas le cas de l'exploitant agricole dont les prix de ventes sont pour la plupart "encadrés" par les autorités communautaires.

Le système de taxation semble séduisant mais l'agriculteur n'aura jamais 20/20, alors j'espère que ces sommes qui seront probablement collectées serviront à des opérations agricoles prenant en compte la qualité du sol et de l'eau. En réalité je crains que cette redevance serve à créer des usines de dénitrification.

- Je préconise surtout qu'un effort énorme de vulgarisation soit fait au niveau de l'agriculture.

Pour ma part j'ai animé ou provoqué plusieurs réunions dans la Marne. Mais le manque de matériels pédagogiques est notoire.

Il serait opportun de fournir à l'agriculture le matériel de M. DELOUVEE ou de M. BERNARD, mais sous une forme beaucoup plus médiatique pour que nous puissions nous même faire des réunions d'information locales car il est bien évident que la paramètre micro-région pour ne pas dire micro-terroire est indispensable dans la gestion de l'azote.

IV - "Les meilleurs terres pour l'Agriculture"

L'urbanisation en Ile-de-France a grignoté un peu plus de la moitié du territoire avec 612 000 Ha...

V - Dénitrification naturelle/Défiscalisation

Nous sommes certains maintenant, à la suite de la sortie du rapport de M. BOUTON du SRAE de Châlons/Marne que la végétation du marécage est la meilleure et la moins chère des usines de dénitrification. Je crois qu'il faut instaurer une réflexion sur ce sujet. Et si la taxation est inévitable, la défiscalisation du marécage me semble indispensable."